



# CONGRÈS DE BORDEAUX -

*fiche focus : numérique et  
intelligence artificielle*



## **1. Ce que dit la CFDT/Quel positionnement à date**

La diffusion et l'usage des technologies comportent à la fois des risques et des opportunités, dans le monde du travail et au-delà, pour les citoyens, les usagers et les consommateurs. Pour que les innovations technologiques soient sources de progrès social, les travailleurs doivent être des acteurs des transformations numériques, dont le déploiement doit être réalisé avec discernement.

En effet, le déploiement des technologies numériques ne peut être laissé à la seule initiative des fournisseurs de solutions, des actionnaires ou des directions. Il doit être piloté collectivement en mobilisant tous les acteurs concernés, afin d'être **anticipé, encadré et accompagné**.

**Lors du congrès de Lyon, la CFDT a revendiqué l'ouverture de négociations pour garantir la formation et, si nécessaire l'accompagnement à la reconversion des travailleurs (2.1.5.2), l'obligation d'une décision humaine si celle-ci impacte les travailleurs (2.1.5.3), un droit d'expertise du CSE sur les algorithmes ainsi qu'une information/consultation régulière/périodique des travailleurs et de leurs représentants sur le fonctionnement des algorithmes évolutifs et les données qu'ils traitent (2.1.5.3 et 2.1.5.4).**

Sources : Cahier revendicatif PM 2025/ Fiche Le numérique au travail, Contexte, enjeux et positions de la CFDT / Résolution Congrès de Lyon 2022

## **2. Ce que dit la Résolution de Bordeaux**

Face à l'essor des systèmes d'intelligence artificielle, la résolution de Bordeaux précise et renforce notre positionnement sur plusieurs axes :

### **Anticiper et encadrer le déploiement de l'IA et du numérique**

La CFDT n'est ni technophobe, ni technophile, elle est « techno-lucide » sur le déploiement de l'IA (1.3.5.1). Elle revendique ainsi :

- L'inscription des enjeux des transformations liées au numérique et aux SIA (systèmes d'intelligence artificielle) dans le dialogue social. Les choix technologiques doivent être de véritables choix démocratiques au travail (1.3.5.2)
- L'élaboration d'une directive européenne sur l'utilisation des systèmes algorithmiques au travail, aux côtés de la Confédération européenne des syndicats (1.3.5.3)
- La négociation d'un accord national interprofessionnel sur le numérique et les SIA (1.3.5.4)
- La négociation d'accords de GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels) et de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) dans les entreprises et les branches, tout en mobilisant les observatoires de branche sur le sujet (1.3.5.5)
- L'accès universel aux formations IA et outils numériques pour tous les salariés et agents, l'instauration d'un diagnostic de compétences numériques privilégiant l'obtention du CléA numérique, ainsi que la mobilisation de plans de développement des compétences pour tous les salariés et agents (1.3.5.6)
- Une meilleure articulation des certifications professionnelles pour intégrer rapidement les compétences requises par la transition numérique (1.3.1.6)
- Plus de sobriété numérique de la part des entreprises utilisant l'IA, qui devront rendre compte publiquement de l'empreinte environnementale numérique de leur SIA (1.3.5.7)
- Certains types de management, en particulier algorithmique doivent être limités par des analyses qualitatives de l'activité, avec des indicateurs, portant sur des résultats collectifs et non seulement individuels (1.2.3.1.3)

### **Protéger nos droits face au numérique et à l'IA**

- Favoriser l'éducation au numérique (2.1.5.7.2)
- Défendre un usage responsable de l'IA dans la formation professionnelle (2.1.5.7.2)

- Maintenir des alternatives humaines dans les entreprises et administrations (2.1.5.7.2)
  - Co-construire et encadrer la complémentarité entre le travail humain et les outils numériques, en particulier dans les secteurs du soin et de l'éducation (2.1.5.7.2)
  - Renforcer la protection des personnes face aux traitements de données biométriques par des outils numériques (2.1.5.7.3)
  - Renforcer le cadre normatif et mettre en place une gouvernance transparente, collective et citoyenne de la donnée, face aux risques liés aux outils numériques (2.1.5.7.4)
  - Réalisation d'une mission de santé publique pour mesurer les impacts des systèmes d'IA génératives sur la santé mentale et les libertés cognitives, et ainsi élaborer des préconisations (2.3.1.5.6)
  - Faire en sorte que les travailleurs indépendants et les travailleurs de plateforme bénéficient de mesures de prévention renforcées, notamment pour une meilleure évaluation et prévention des risques liés aux systèmes de surveillance et de prise de décision automatisés (1.2.2.4.5).

#### **Agir pour une information fiable et de qualité**

- Exiger la pleine application du Règlement européen sur les services numériques (2.1.6.1.2)
  - Renforcer l'éducation aux médias et à l'information, à tout âge (2.1.6.1.3)
  - Faire évoluer la loi sur la concentration des médias et garantir l'indépendance des rédactions (2.1.6.1.5)

#### **Ecole et éducation**

- Intégrer les enjeux d'analyse critique de l'IA dans les référentiels de diplômes, de certifications ou de formations (2.1.6.3.9)
  - Former les équipes éducatives aux enjeux de l'IA pour permettre l'accompagnement des élèves (2.1.6.3.10)

#### **Autonomie stratégique numérique**

- Création de filière industrielles européennes, intégrées et transfrontalières, créatrice d'emplois de qualité sur les territoires et à la pointe de la transformation écologique et numérique (2.2.4.3.2)
  - L'UE doit devenir un acteur indépendant sur le numérique et l'IA, elle doit être capable de maîtriser ses données, ses outils et ses compétences (2.2.4.3.9)
  - Investissement massif européen dans toute la chaîne de valeur de l'IA pour garantir l'autonomie stratégique européenne (2.2.4.3.10)
  - Application ferme du Règlement européen sur les marchés numériques (*Digital Market Act*). L'UE devra aller plus loin pour préserver son autonomie stratégique numérique si cela s'avérait insuffisant (2.2.4.3.11)

##### **3. Les ressources essentielles sur le sujet**

- Fiches ARC de la rubrique Numérique et intelligence artificielle
- Les 8 fiches ressources sur le numérique
- Le travail que nous voulons